

**ASSEMBLEE NATIONALE**

---

26 octobre 2005

---

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2006 - (n° 2575)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 361

présenté par  
M. Door

-----  
**AVANT L'ARTICLE 26**

Avant la section 1 de la quatrième partie, insérer la division et l'intitulé suivants :

« Section 1 A

« Dispositions relatives au contrôle. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel visant à créer une section nouvelle dans le projet.